



11.2.3.11

Personnels navigants (PNT,PNC) chargés de la mise en œuvre des mesures de sûreté en vol

PROGRAMME :

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile,
- des attentats terroristes et des menaces actuelles (11.2.2)
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté
- solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment
- des obligations et des responsabilités des membres d'équipage commerciaux et techniques;
- Connaissance de la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs;
- Connaissance des procédures pour sceller les aéronefs, si le cas s'applique à la personne à former;
- Aptitude à identifier les articles prohibés;
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés;
- Capacité à effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.
- Connaissance de la configuration du ou des types d'aéronefs sur lesquels la personne devra effectuer des fouilles de sûreté
- Aptitude à protéger le poste de pilotage pendant le vol;
- Connaissance des procédures relatives au transport de passagers susceptibles de causer des troubles à bord d'un aéronef, si le cas s'applique à la personne à former
- Connaissance du traitement des personnes autorisées à porter des armes à feu à bord, si le cas s'applique à la personne à former
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté à bord d'un aéronef.

Le programme peut être modifié selon les formations sûreté suivies précédemment comme celles définies :

- 11.2.3.6.
- 11.2.3.7.
- 11.2.6.2

Le programme adapté sera établis en relation avec l'employeur

EVALUATION :

- Une évaluation formative est mise en place durant le processus d'apprentissage.
- Evaluation de la satisfaction de la formation sur grille individuelle d'évaluation de fin de formation (avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site).
- Evaluation individuelle écrite réalisée en fin de formation organisée, dans le respect de la réglementation DGAC, ceci afin d'évaluer les connaissances acquises ou en cours d'acquisition.
- Remise d'une attestation individuelle de formation établie selon la réglementation DSAC
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences développées, à froid environ 6 mois après la fin de la formation.

MODALITE ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Cours théorique avec méthodes directives et participatives, avec power-point et vidéos.
- Tests pratiques et mises en situation
- Un support de formation est remis à chaque participant, sous format papier ou numérique.

**POUR QUI :**

Personnel navigant technique ou commercial

PREREQUIS :

Détention d'un titre de circulation aéroportuaire ou d'une autorisation préalable d'entrée en formation ou Habilitation préfectorale
Promesse d'embauche au sein d'un transporteur aérien , ou contrat en cours

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Savoir fouiller un aéronef, contrôler les accès, protéger l'avion en vol

Réf : 11.2.3.11.

1/2 jour / Intra ou Inter établissements
4 heures en présentiel
Devis sur demande du client

ACCESSIBILITE :

Quant à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, elle dépend du lieu de formation et du type de handicap au regard des modalités d'accompagnement pédagogique. Ces aspects seront à évoquer impérativement au cours de l'entretien préalable à toute contractualisation